



La Ferté-Bernard

Discours
M. REVEAU, Maire

Conseil municipal
19 décembre 2022

Notre gestion a toujours été dictée par **deux priorités** : le **sérieux budgétaire** et la **volonté d’agir**, cela n’est, évidemment, pas incompatible, au contraire la première favorise la seconde.

Cette politique s’est traduite par une **maîtrise des dépenses de fonctionnement** qui nous a permis de tenir **deux orientations fortes** :

- **ne pas augmenter les taux des impôts locaux,**
- **avoir un recours très limité à l’emprunt.**

Ce fonctionnement est exigeant mais il a été payant ; il nous a habitué à la **sobriété dans la dépense publique** qu’il convient de ne **pas confondre avec l’austérité**.

En effet, en parallèle nous avons **porté des actions d’intérêt général**.

Il suffit, d’ailleurs, de s’arrêter sur notre bilan des **programmes d’investissement engagés et planifiés** et sur celui des **services et prestations proposés à la population** - des plus jeunes aux plus âgés -.

Cette stratégie nous l’avons maintenue en 2020 et 2021, années pourtant marquées par des crises profondes que personne ne peut nier.

Quant à l’année 2023, dans le prolongement de 2022, elle s’inscrit dans un contexte de forte inflation et de réelle incertitude ; c’est-à-dire avec des conditions budgétaires peu favorables.

En 2022, nous avons déjà subi des augmentations de nos charges de fonctionnement comme celles de la masse salariale sur 6 mois, de l’éclairage public – tarif bleu -, des fournitures et des matériaux.

En 2023, j’attire, tout particulièrement, votre attention sur les prix et consommations du gaz et de l’électricité tarif jaune. La **crise énergétique frappe les Collectivités** comme les ménages et les acteurs économiques ; **ses effets risquent d’être encore plus forts que ceux de la crise sanitaire**.

En ce qui nous concerne leurs impacts sur nos dépenses seront réels et s’ajouteront à l’augmentation de la masse salariale estimée, en année pleine, à 400K€ conséquence des revalorisations légales et primes décidées en 2022.

Or, la **dynamique de nos recettes est incertaine** puisque qu’elles sont essentiellement liées à la loi de finances qui sera votée au Parlement courant janvier 2023. Comme vous le savez, elles sont constituées de dotation et de compensation versées par l’Etat.

On doit, à nouveau, se féliciter d’avoir allégé l’**encours de notre dette** ; lequel, faut-il le rappeler, a été **réduit de 44,60% depuis 2017**.

De même, notre mode de gestion évoqué en introduction a porté ses fruits avec des **excédents de fonctionnement** qui nous ont permis de **soutenir de nombreux investissements**, justement, **sans s'endetter**.

Dans le cadre de la préparation du B.P. 2023 que nous avons déjà engagée, il nous faudra prendre des **décisions fortes** dans le domaine du fonctionnement alors même que nos **dépenses** sont **déjà très maîtrisées**. Il nous faudra, aussi, avec responsabilité faire des choix sur **nos priorités en investissement**.

Il s'agit de **préserver nos marges de manœuvre futures** ; au-delà de l'année 2023 qui devrait encore bénéficier des **bonnes trajectoires budgétaires suivies depuis 2017** et d'un **excédent de fonctionnement reporté de 2022** encore important.

Notre Collectivité doit, pourtant dès à présent, **anticiper et s'adapter aux conditions du moment tout en planifiant de nouvelles projections financières** d'autant qu'en 2023 la croissance sera faible voire négative ; elle est estimée entre - 0,5 et + 0,8% quand l'inflation restera à un niveau élevé, + 4,7% selon la Banque de France.

Il faudra en 2023 faire preuve de courage politique en demandant à tous les bénéficiaires du budget municipal un **effort équitable de sobriété**, un **effort juste car supportable**.

Cette orientation dont jusqu'à présent **toutes les associations avaient été exonérées y compris en période Covid** s'appliquera sans exception en commençant, évidemment, par nos **propres charges de fonctionnement**.

Il s'agira d'**étudier ligne par ligne les dépenses** malgré les effets de l'inflation qui créent une difficulté supplémentaire.

Cela passe, dès ce soir, par une proposition ajoutée à l'ordre du jour de ce Conseil de **diminuer en 2023 les indemnités des élus** ; les efforts doivent être partagés et chacun en responsabilité doit y contribuer.

Cela se traduira par une **diminution de 30% du pourcentage légal retenu pour leur détermination**, lequel est, actuellement, **déjà plafonné à 50%, 30% et 15%** (maire, 5 maires-adjoints et 2 conseillers délégués) de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un **montant brut global annuel chargé d'un peu plus de 30K€**. (Les indemnités supportent des charges sociales et sont soumises à l'I.R. des bénéficiaires).

Il y a, à ce jour, trop d'incertitudes tant en dépenses à la hausse qu'en recettes à la baisse pour ne pas agir vite et fort avant même le vote du BP 2023.

Je vous rappelle que la construction d'un budget est un **exercice complexe d'équilibre financier**, même si le travail budgétaire peut se résumer assez simplement au fait que :

- les recettes doivent couvrir les dépenses,
- toute nouvelle dépense doit être compensée par une recette supplémentaire ou bien par une économie sur une autre dépense,

- l'excédent de fonctionnement doit couvrir au moins le remboursement de la dette,
- enfin l'endettement n'est pas une solution tenable dans le temps.

J'évoquais précédemment le courage politique, il s'est manifesté par le fait de ne pas augmenter les taux des impôts locaux et de ne quasiment pas emprunter.

Ce courage politique devra s'exprimer quand il faudra ajuster les différents tarifs pour, déjà, tenir compte de l'envolée des prix et du coût de la masse salariale.

Le même principe de réalisme budgétaire devra s'appliquer à toutes les dépenses. C'est une **règle claire** pour **préserver notre indépendance financière**.

Ce n'est **pas un dogme**, c'est la seule solution pour **maintenir le plus grand nombre de services et de prestations à la population**, c'est la seule façon, aussi, de **continuer à porter des programmes d'investissements** comme celui du restaurant d'enfants pour lequel on délibérera ce soir.

Enfin, notre Collectivité ne peut pas être appelée, systématiquement, à contribuer au financement de tous les projets, aussi légitimes soient-ils, décidés par d'autres ; elle a ses **propres priorités que nous entendons affirmer**.

Je sais pouvoir faire confiance à chacune et chacun d'entre vous ainsi qu'aux chefs de pôle et de service afin de poursuivre, dans cette direction, le travail budgétaire déjà engagé.

Sobriété dans le fonctionnement, responsabilité dans nos priorités et lucidité sur nos capacités financières, tels sont, les objectifs, autour desquels devra s'articuler le budget 2023.